

A.G. CAPITAL
S.A.R.L au capital de 10 000,00 Euros
Siège social : 24 rue des Acacias

60700 FLEURINES
R.C.S : 999 038 631 COMPIEGNE

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/12/2025

Au siège social,
Le 31/12/2025,
À 11h00,

Monsieur Anthony GAINAND, détenant 500 parts sociales,
Monsieur Aurélien GAINAND, détenant 500 parts sociales,

Associés de la société **A.G. CAPITAL**, société à responsabilité limitée au capital de 10 000,00 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour :

- Changement de la forme juridique de la société, se transformant en SCI,
- Refonte des statuts,
- Pouvoir pour les formalités.

L'ordre du jour comporte la résolution suivante :

PREMIERE RESOLUTION

Les associés décident de transformer la Société à Responsabilité Limitée en Société Civile Immobilière.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés adoptent les statuts sous la nouvelle forme telle qu'elle leur est présentée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés.

M. Anthony GAINAND



M. Aurélien GAINAND

